



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 10 DU 12/11/2025

Page 1 sur 4

NIVEAU COMPETITION	NOM DU CLUB	SANCTION	REFERENCE SANCTION	QUALITE	AMENDE FINANCIERE
U17	FC3C	L'AUTOMATIQUE SUITE AU RAPPORT	ANEANTISSEMENT D'UNE ACTION DE BUT	JOUEUR	44 €
U17	GJ CŒUR DE BOCAGE	4 MATCHS	FAUTE GROSSIERE AVEC JOUEUR VICTIME N'AYANT PAS REPRIS LE COURS DU JEU	JOUEUR	44 €
D1	TERVES	3 MATCHS	FAUTE GROSSIERE	JOUEUR	44 €
D1	PAYS DE L'OUIN	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
D2	CHAURAY FC	3 MATCHS	FAUTE GROSSIERE	JOUEUR	44 €
D2	AUTIZE FC	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort
05.49.79.18.52
district@foot79.fff.fr



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 10 DU 12/11/2025

Page 2 sur 4

D2	CERIZAY PORTUGAIS	SUSPENDU JUSQU'À AUDITION ET DECISION A INTERVENIR APRES INSTRUCTION	ACTE DE BRUTALITE	JOUEUR	/
D2	CERIZAY PORTUGAIS	SUSPENDU JUSQU'À AUDITION ET DECISION A INTERVENIR APRES INSTRUCTION	ACTE DE BRUTALITE	JOUEUR	/
D2	CERIZAY PORTUGAIS	/	MISE HORS COMPETITION A TITRE CONSERVATOIRE DE L'EQUIPE (1) JUSQU'À INSTRUCTION.	EQUIPE (1)	/
D2	PAYS THENEZEEN	2 MATCHS	ANEANTISSEMENT D'UNE ACTION DE BUT	JOUEUR	44 €
D3	CERIZAY CO	L'AUTOMATIQUE SUITE AU RAPPORT	ANEANTISSEMENT D'UNE ACTION DE BUT	JOUEUR	44 €
D3	MAUZE RIGNE	SUSPENDU JUSQU'À DECISION A INTERVENIR + DEMANDE DE RAPPORT	/	JOUEUR	/
D3	PARTHENAY VIENNAY	SUSPENDU JUSQU'À DECISION A INTERVENIR + DEMANDE DE RAPPORT	/	JOUEUR	/

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres

23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort

05.49.79.18.52

district@foot79.fff.fr



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 10 DU 12/11/2025

Page 3 sur 4

D3	BRION US	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
D3	PAYS MAIXENTAIS	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
D3	CHAURAY FC	2 MATCHS	COMPORTEMENT BLESSANT	JOUEUR	44 € + 17 €
D3	BOUTONNAIS FC	4 MATCHS QUI S'AJOUTENT A LA SANCTION DEJA EN COURS	FAUTE GROSSIERE AVEC BLESSURE CONSTATEE PAR L'ARBITRE	JOUEUR	44 €
D4	MONTRAVERS	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
D4	SCALMC	2 MATCHS SUITE AU RAPPORT	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
D4	INTERBOCAGE FC	L'AUTOMATIQUE	COMPORTEMENT EXCESSIF	JOUEUR	44 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort
05.49.79.18.52
district@foot79.fff.fr



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 10 DU 12/11/2025

Page 4 sur 4

D4	CHERVEUX AR	4 MATCHS	COMPORTEMENT INJURIEUX ENVERS OFFICIEL	JOUEUR	44 € + 20 €
D4	BESSINES ASPTT	3 MATCHS	COMPORTEMENT GROSSIER	JOUEUR	44 €
D4	PAYS MAIXENTAIS	3 MATCHS	FAUTE GROSSIERE	JOUEUR	44 €
D5	SCALMC	L'AUTOMATIQUE	ANEANTISSEMENT D'UNE ACTION DE BUT	JOUEUR	44 €
D5	STE EANNE	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
D5	VASLEENNE US	DOSSIER TRANSMIS A L'INSTRUCTEUR	PRESUMEE FALSIFICATION DE FEUILLE DE MATCH – MATCH ARRANGE	CLUB	55 €
D5	PAYS NEOCRECHOIS	DOSSIER TRANSMIS A L'INSTRUCTEUR	PRESUMEE FALSIFICATION DE FEUILLE DE MATCH – MATCH ARRANGE	CLUB	55 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres

23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort

05.49.79.18.52

district@foot79.fff.fr